

PROJET VARAPPE : LOGEMENT DE TRANSIT

Un premier pas vers l'autonomie

PROJET VARAPPE : LOGEMENT DE TRANSIT	1
Présentation de La Varappe	3
Le logement de transit.....	4
Un projet, un principe.....	4
Historique	4
Le cadre.....	5
Quelques bases!.....	5
Partenariat.....	6
Pour quels jeunes	6
Un lieu de vitalité et d'échange d'expérience entre jeunes et « étudiants permanents »	6
L'organisation au quotidien.....	7
La présence.....	7
Évaluation.....	8

Présentation de La Varappe

La Varappe est un service d'accompagnement et de soutien éducatif (SASE) qui a deux missions distinctes : *la première consiste à accompagner des jeunes dans la réflexion, la maturation, l'expérimentation et ensuite la concrétisation d'un projet d'autonomie en logement supervisé ; la seconde vise à apporter une aide éducative dans le milieu familial par un soutien à la parentalité.*

La Varappe travaille dans le contexte de l'Aide à la Jeunesse et ce uniquement sous mandat du SAJ, du TJ. L'équipe est constituée de quatre intervenants et d'une psychologue. Nos bureaux sont établis au 41 rue des Riches Claires à 1000 Bruxelles.

Dans le cadre de notre mission « intervention autonomie », La Varappe accompagne des jeunes entre 16 et 20 ans dans leur cheminement vers une première installation dans l'une des 19 communes bruxelloises. Notre service ne dispose pas de logement, c'est vers une location dans le privé que le jeune se dirige, avec plus ou moins de difficultés. C'est en partant de là où il est (encore en famille, en structure d'hébergement ou hospitalière, chez des connaissances, etc.) que La Varappe accompagne le jeune dans la recherche d'un futur chez soi.

La notion d'accompagnement est un principe de base du travail proposé et chaque jeune est suivi par un accompagnant et la psychologue. Ainsi, durant une période déterminée nous suivrons le jeune de manière globale et relativement soutenue. Partant de sa demande et de ses besoins, nous pourrons l'accompagner tant dans le volet concret (logement, budget, formation, loisir, etc.) que dans le volet psycho-affectif et familial.

Ainsi, la notion de co-construction est essentielle au sein de La Varappe. En effet, les objectifs de l'accompagnement ne sont jamais définis *a priori*. Ceux-ci voient le jour au fil des rencontres avec le jeune et se construisent en relation avec ses attentes particulières. Au-delà des objectifs concrets, la co-construction *agit* également au niveau relationnel se basant ainsi sur le développement d'une relation de confiance entre le jeune et l'accompagnant.

Enfin, ce suivi se fait dans un cadre que nous posons. C'est ainsi que le jeune est vu deux fois par semaine, une fois en nos bureaux, une fois à son domicile et que des entretiens familiaux sont proposés à un rythme mensuel afin de collaborer avec la famille et de soutenir le jeune dans son projet.

Chaque jeune est suivi par un intervenant et la psychologue. Grâce à cette co-intervention nous effectuons avec le jeune un travail de reconstruction dans lequel notre rôle est de faciliter une démarche dont le jeune est le seul acteur.

La route est cependant longue et les difficultés sont multiples. Au-delà des soucis financiers et de logements (à savoir le manque d'offres sur Bruxelles pour de bas prix), le jeune va devoir gérer sa solitude, se donner des balises, se positionner face aux autres... La recherche de logement et l'emménagement, bien que fastidieux, ne sont alors que la mise en route d'un travail de supervision plus essentiel et profond qui est le nôtre.

Nous nous apercevons cependant que notre tâche ne doit pas s'en tenir à un travail de fond sur le long terme. Ainsi, La Varappe souhaite apporter une réponse à court terme permettant au jeune d'avoir un lieu où *se poser*, où penser devient possible et où il peut mettre en marche son projet. C'est dans ce but que nous nous lançons dans un projet de logements dit de *transit*.

Le logement de transit

UN PROJET, UN PRINCIPE

Rue des Riches Claires, 41, 1000 Bruxelles : un nouveau bâtiment, un nouveau projet. Six chambres et un communautaire au-dessus de nos bureaux sont *mis à disposition* pour quatre « étudiants permanents » et deux jeunes de La Varappe en transit.

En effet, quatre chambres sont destinées à des étudiants d'écoles supérieures en connaissance du projet de logements de transit et désirant s'y installer pour une période d'un an minimum.

Les deux chambres restantes sont mises à disposition des jeunes de La Varappe. Ce lieu est un passage, un « sas » où les jeunes qui en ont besoin peuvent séjourner pour une courte durée leur ouvrant ainsi un espace de réflexion, de maturation, de sécurité et d'expérimentation permettant les recherches nécessaires d'une solution à terme.

Cependant, il semble important de le préciser, il ne s'agit nullement d'un projet de semi-autonomie, le cadre de l'accompagnement proposé par La Varappe reste le même que pour les autres suivis. De plus, le logement de transit n'est pas un passage obligatoire pour entrer à La Varappe et ce projet ne se fait qu'avec l'accord du jeune.

HISTORIQUE

Le logement de transit au sein d'un logement communautaire fait partie du projet pédagogique des *Sentiers de La Varappe* depuis son agrément.

Ce projet a déjà été mis en place une première fois dans nos anciens locaux mais n'a pu se maintenir pour diverses raisons. Nous en avons conscience, partager un même lieu n'est pas chose évidente : enchevêtrement de rythmes de vie, de valeurs, d'humeurs, de nourriture, d'êtres... même pour des personnes qui ont choisi en âme et conscience un tel projet, cela ne suffit pas à s'y adapter au quotidien.

Pourtant, nous pensons que le défi en vaut la chandelle car permettre au jeune d'expérimenter son projet dans un lieu partagé par des "adultes" pouvant "garantir" un cadre, une présence bienveillante, fait partie d'un objectif qui nous tient à cœur et répondant à un réel besoin.

Nous revenons donc aujourd'hui sur ce projet, sans naïveté et riches de nos expériences. Ainsi, notre nouveau bâtiment, rue des Riches Claires, se situe dans un quartier plus adapté ; nous portons une attention particulière au groupe porteur du projet ; nous collaborons avec une AIS permettant de différencier et définir le rôle de notre asbl.

LE CADRE

Nous présentons ci-dessous les différents points ayant permis de penser et de mettre en place le cadre de ce projet.

Des questions, des réflexions, des discussions... Pour quel jeune ? Pour quels « adultes » ? Combien de temps ? Qui y vivra ? Quel rôle pour les « adultes » ? Quel rôle pour la Varappe ? etc. Une réflexion indispensable pour créer un cadre où chacun connaît son rôle et sa place.

Ce cadre ne détermine pas les lignes directives à suivre de manière rigide, mais se définit bien au contraire comme point de repère pour baliser le chemin.

Quelques bases!

Le logement pour le jeune (mineur ou majeur) de La Varappe est un transit dans un lieu communautaire. L'engagement est donc pour une courte période renouvelable, au début de laquelle la question du sens et de l'engagement est chaque fois reposée. Ce procédé permet de maintenir une certaine dynamique tout en gardant l'outil disponible.

Le **jeune** signe la première fois un contrat pour une durée d'un mois. Les contrats suivants sont d'une durée d'un mois, ou deux mois laissant le temps au jeune de se poser, se penser avant d'entamer les recherches nécessaires à la mise en place de son projet.

Les « **étudiants permanents** » du communautaire signent quant à eux un bail d'une durée d'un an renouvelable pour offrir un noyau stable et la possibilité d'une évolution quant à la réflexion du projet. Ainsi, trouver des « adultes » intéressés par le projet, prêts à léguer un peu de temps de réflexion à ce dernier et être présent au sein du communautaire est essentiel.

Partenariat

Une AIS « Logement Pour Tous » nous permet de dissocier deux types de relations. L'AIS gère la relation locataires/propriétaire et répond aux questions et difficultés liées à cette dernière.

La Varappe quant à elle s'occupe de la relation acteurs/promoteurs du projet. Elle soutient la dynamique du projet.

Pour quels jeunes

Le communautaire concerne les jeunes de La Varappe. Cependant, précisons que le logement de transit n'est pas une solution *in fine* pour tout jeune qui fait une demande d'admission chez nous. En effet, les étapes de l'admission restent identiques et sont essentielles pour assurer une compréhension réciproque de la demande du jeune, d'une part, et du cadre de l'accompagnement à l'autonomie proposé par La Varappe d'autre part (voir projet pédagogique).

Les jeunes de la Varappe sont prioritaires dans le projet. Il n'est pas exclu cependant qu'une demande vienne de l'extérieur par exemple des Sentiers de l'Etape ou de la Colline. Le transit offre un recul dans le parcours d'hébergement et les équipes respectives sont alors responsables du suivi du jeune.

Un lieu de vitalité et d'échange d'expérience entre jeunes et « étudiants permanents »

Les personnes qui s'engagent dans le logement communautaire savent qu'ils vont partager leur quotidien avec des jeunes ayant des vécus fort différents des leurs. Cette expérience est sûrement un des moteurs de leur motivation.

L'expérience d'une relation : le lien de confiance, le lien de reconnaissance, font parties du processus de construction d'une personne. Les jeunes ayant fait l'expérience d'un vécu instable et de rupture ont souvent des appréhensions à investir une nouvelle relation. Aussi, la vie communautaire peut être une opportunité mais également un enjeu difficile. Il ne faut cependant pas que les « étudiants permanents » se fixent trop d'objectifs sur ce point. Personne ne doit se donner la responsabilité de "sauver" l'autre. La juste distance

est sans doute un des principaux défis de ce projet. L'objectif est d'offrir une vie communautaire ouverte et respectueuse des différences.

L'idée est de s'enrichir mutuellement de ses expériences et de ses capacités. C'est donc un engagement emprunt de convictions mais aussi d'humilité. L'organisation de ce lieu d'échanges doit permettre le partage du ressenti et du vécu de chacun ainsi que l'ajustement des dynamiques y prenant place.

Enfin, dans toutes les situations, les "étudiants permanents" de la communauté n'auront aucune responsabilité d'éducation, de surveillance, de suivi des jeunes en transit. Nous attendons cependant d'eux qu'ils interpellent La Varappe en cas de danger ou de trop grande difficulté.

L'organisation au quotidien

Il s'agit d'une location ordinaire à laquelle s'ajoute le projet de logement de transit. Le cadre doit donc se définir à différents niveaux.

Premièrement, une charte est signée concernant l'engagement de l'étudiant dans le projet. Il contient les règles locatives équivalentes à tout logement tout en tenant compte de la particularité et de la réalité du projet ici présent. Les « étudiants permanents » devront y être attentifs tout au long de leur location.

Deuxièmement, l'organisation du fonctionnement ordinaire du communautaire est pris en charge par les locataires permanents. Il peut être mis par écrit permettant ainsi au jeune entrant de visualiser le fonctionnement du logement de transit. Enfin, cet écrit pourra être rediscuté dans les limites du possible (il ne sera pas à chaque fois entièrement modifié) et le jeune pourra se positionner par rapport à ce dernier.

Il s'agit donc de partager des règles communes en gardant la souplesse nécessaire pour s'adapter aux réalités de chacun. Le groupe doit pouvoir négocier mais aussi se confronter en cas de désaccord. Tous doivent trouver et prendre leur part de responsabilité dans l'organisation du quotidien.

Le cadre doit également être clair dans son fonctionnement pour que chacun puisse être respecté. Ainsi, les ajustements deviennent des apprentissages et voient le jour dans un espace où l'expression de la demande et du ressenti est centrale. Une créativité dans la recherche de solution est alors possible.

La présence

Ce dernier point est indispensable au bon déroulement des relations et de l'organisation au quotidien. En effet, les « adultes » qui s'engagent doivent assurer une présence en

occupant les lieux, en étant attentifs au respect de ceux-ci, en s'investissant de diverses manières dans le communautaire durant toute l'année et durant les week-ends. Cet investissement prend place à différents niveaux : relationnel, organisationnel, réflexif.

L'objectif est de donner la possibilité à chacun de trouver sa place dans le communautaire et de se sentir bien dans un lieu qu'ils auront fait le choix d'investir.

Évaluation

Enfin, une convention de collaboration entre les partenaires définit les rôles de chacun.

Ainsi, La Varappe continuera à suivre les jeunes comme dans un suivi habituel.

Elle apportera également un soutien quant à la dynamique du communautaire. Nous soutenons donc l'idée que la présence d'un représentant de La Varappe (référent du projet) lors des évaluations permettra de prendre de la distance et de réajuster certains modes de fonctionnement. Une réunion avec les « étudiants permanents » sera fixée régulièrement et une évaluation aura lieu après chaque départ d'un jeune et à chaque fin d'année. D'autres rencontres pourront avoir lieu si le besoin se ressent. Les « étudiants permanents » pourront alors solliciter le référent du projet.

Enfin, La Varappe présentera les objectifs et l'état d'esprit du projet, les attentes concernant les locataires, les motivations de ces derniers, etc. lors de la première rencontre avec un étudiant intéressé.

L'AIS « logement pour tous » quant à elle s'occupe de toute la gestion locative sociale tant individuelle que collective.

Une évaluation avec les partenaires sera organisée un fois l'an.